

La droite impose le frein à l'endettement

Le Grand Conseil vaudois a accepté hier en premier débat un mécanisme de frein à l'endettement destiné à empêcher le canton de retomber dans une spirale des déficits. La gauche s'est opposée en vain à cet «instrument aveugle» qui lie les mains du gouvernement. La Constitution vaudoise de 2003 a introduit le principe d'un frein à l'endettement. Appliqué pour la première fois en 2004, ce dispositif contraignant a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (TF), qui a ordonné au canton de revoir sa copie.

La nouvelle loi d'application de l'article 165 a été soumise hier au plénum, suscitant un débat nourri et tranché. Pour la droite (PRD, PLS et UDC) et l'Alliance du centre, ce frein constitue un outil indispensable à une bonne gestion des finances cantonales; pour le PS, A Gauche Toute! et les Verts, ce dispositif est antidémocratique et contreproductif.

La loi va bien au-delà de ce que demandaient le TF et les Consti-

tuants, a plaidé la gauche. En cas de grave crise économique, ce frein interdirait au Conseil d'Etat toute politique anticyclique, a expliqué le socialiste Grégoire Junod. Si les comptes replongent dans le rouge, le dispositif prévoit que le Conseil d'Etat propose au peuple de choisir entre une mesure d'économie et une hausse du coefficient d'impôt. «Soit choisir entre la peste et le choléra», a ironisé Raphaël Mahaim (Verts), qui juge «inacceptable» que le votant ne puisse pas tout refuser.

«Il faut parfois un remède de cheval pour soigner certains maux», a répliqué l'UDC Pierre-Yves Rapaz. Le chef des Finances cantonales, le conseiller d'Etat Pascal Broulis, a rappelé que ce frein avait été voulu par les constituants et avalisé par le peuple. La droite a voté l'entrée en matière par 78 voix contre 59. Elle a rejeté tous les amendements de la gauche, notamment une proposition visant à surseoir de deux ans à l'application du frein lors de graves crises économiques. ATS